MUNICIPALITÉ DE
Saint-Ferréol
les-Neiges

saintferreollesneiges.qc.ca

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-932

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

  Règlement numéro 26-932 de concordance au règlement numéro 184.15 de la MRC de la Côte-de-Beaupré modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin d'apporter des précisions sur certaines normes d'abattage d'arbres

- **Que** le règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de la Côte-de-Beaupré en date du 5 novembre 2026;

- **Que** le règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 11 novembre 2026.

Avis numéro : 2026-86

Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);

2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);

3. Garage municipal (4070, avenue Royale);

4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 11 novembre 2026.

Marie-Noël Duclos
Greffière